

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté de la Maire
de la Ville de Besançon

RH.25.00.A2613

Tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2026 pour la catégorie B

Publié le : 30/03/2026

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code Général de la fonction publique et notamment les articles L. 522-4,
L. 522-23 à L. 522-30 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu les textes régissant les différents statuts particuliers des cadres d'emplois de la
fonction publique territoriale,
Vu la délibération du 27 février 2020 du Conseil municipal déterminant le taux de
promotion promus/promouvables pour l'avancement de grade,
Considérant que les agents inscrits sur ce tableau d'avancement satisfont aux
obligations d'avancement requises au cours de l'année 2026,
Vu l'adoption des dispositions des lignes directrices de gestion par le Comité
Technique du 25 janvier 2021,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade pour la catégorie B au titre
de l'année 2026 est fixé ainsi qu'il suit :

Grade d'accès	Nom et prénom de l'agent
Animateur Principal de 1 ^{ère} Classe	FIATTE Florence ONISCOT Nicolas
Animateur Principal de 2 ^{ème} Classe	PIROLLEY David SAINTOT Coline
Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} Classe	LEONI Gaelle MENEGAUX-DORE Karine SCHLEY Valérie
Assistant de Conservation Principal de 2 ^{ème} Classe	KOLLY Iris WALTHER Damien
Auxiliaire de Puériculture de Classe Supérieure	LEMERCIER Aline BUCCI Caroline SALOMON Aurélie RICHET Aude DEMARCHE Caroline
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} Classe	PEGEOT Stéphane
Educateur Principal des Activités Physiques et Sportives 1 ^{ère} Classe	MILLOT Mathieu MIOT Jérémy MIREY Christophe DERAT Gaëlle
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	BLANCHE Salima GRILLOT Arnaud BORDE Jérôme
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	BOITEUX Angélique CRETIAUX Tony HAKKAR Hakim ISELY Véronique LEUVREY Cyrielle LIGIER Angela NICOD Isabelle SIRON Lionel



Technicien Principal de 1 ^{ère} Classe	DOURLOT Sonia FERREUX Sandrine ROUSSEL Xavier SCHOULLER Mathieu
Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	ALAOUI Monir MATHIEU Emmanuel

Article 2 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site Internet de la Ville de Besançon.

Besançon, le 22 décembre 2025

Pour la Maire,
Par délégation,
La Directrice Adjointe de la Gestion du Personnel,


Anaëlle QUIRICO

